Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 029-212902050-20251126-2025_06_07-DE

MAIRIE DE

29270 PLOUNEVEZEL

REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Etaient présents :
Dominique BAIL, Danie BERNARD, Xavier BERTHOU, Vincent BOULANGER (arrivé à 19 heures 7 minutes pour la délibération 2025 06 03), Kévin COIGNAT, Sophie CONNAN, Stéphane COTTY, Stéphane FAILLER, Karine HERVIOU, Sabrina LE ROUZIC, Mathieu PINSEC, Vincent MAGUET, Lutske ZUURBIER

Absents excusés :

Laurence CORNEC

Le quorum est atteint.

Délibération 2025 06 07 : Demande de reversement des enjeux hippiques à la société des courses de Carhaix

Monsieur le Maire précise que la commune ne percevait plus cette redevance depuis 2012 ; elle était intégralement reversée à Poher communauté. La loi de finances de 2020 a modifié la répartition et la moitié revient maintenant à la commune. Enfin, le montant de la redevance a aussi considérablement augmenté à la suite de la modification des modalités de calcul par la fédération nationale des courses hippiques.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune de Plounévézel a reçu, de la part de la préfecture du Finistère, au titre des reversements de la redevance sur les paris hippiques, une somme de 1 409.50 € au titre de la redevance 2025 sur les enjeux 2024.

Il est proposé au conseil municipal de reverser à la société des courses hippiques de Carhaix, l'intégralité des sommes reversées par la préfecture du Finistère, au titre des reversements des enjeux hippiques, à savoir la somme de 1 409.50 €.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité, le reversement de l'intégralité des sommes perçues par la Préfecture sur les enjeux hippiques 2024, à la société des courses hippiques de Carhaix, soit 1 409.50 €

Pour copie conforme,
Le 25 novembre 2025

Le Maire,
Stéphane COTTY

MAIRIE DE PLOUNEVEZEL (Finistère)